



Etats généraux L'EAU EN MONTAGNE

MEGÈVE (FRANCE) - 8, 9, 10 OCTOBRE 2014

SYNTHESE DES SESSIONS PLENIERES

Effectuée sur la base de la synthèse des étudiants de sciences Po Lille, complétée par Asters

Plénière d'ouverture	2
Cadrage et définition des enjeux	8
Synthèse de la session 1	9
Changements globaux et incidences sur la ressource en eau	9
1. État des lieux de la ressource en eau dans les alpes	9
2. Les raisons de l'évolution de la ressource en eau	9
3. les stratégies d'adaptions à mettre en place.....	10
Synthèse de la session 2	11
2014 : Quelle politique de l'eau en montagne ?	11
1. Organisation territoriale des politiques de l'eau au niveau européen et français.....	11
2. Présentation du rôle de la mission inter-services de l'eau et de la nature	12
3. Réflexions sur la gouvernance trans-frontalière du Rhône : Le projet GouvRhône.....	12
Synthèse de la session 3	13
L'eau, composante multifonctionnelle des territoires	13
1. Disponibilité et pérennisation de l'information sur l'eau en montagne	13
2. Le projet européen « Natural Water Retention Measures » : une boîte à outils de bonnes pratiques applicables aux territoires de montagne.....	14
3. Retour d'expériences.....	14
Synthèse de la session 4	17
L'eau, au cœur de nos projets de territoire	17
1. Des territoires à l'initiative de la préservation et d'une gestion optimisée de la ressource.....	17
2. Des territoires à l'initiative de la gestion du risque.....	19
Synthèse de la session 5	22
Enjeux futurs de la gestion de l'eau en montagne : de nouvelles compétences pour les collectivités territoriales ?	22
1. Enjeux du nouveau SDAGE 2016-2021, abordé sous l'angle « montagne »	22
2. Principes et objectifs des plans de gestion des inondations (PGRI)	23
3. La compétence GEMAPI « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations »	23
4. Le décret digue et ses incidences	24
Plénière de clôture	25

Plénière d'ouverture



Catherine JULIEN BRECHES, Maire de Megève

Les hauts bassins versants sont les réservoirs d'eau de nos vallées. Les communes de montagne doivent prendre conscience de leur responsabilité vis-à-vis des communes en aval, notamment concernant la gestion des ressources naturelles. La commune de Megève se veut être un territoire novateur et pilote dans le domaine de la gestion de l'eau (Contrat de Rivière du Val d'Arly, développement de d'enneigements et de damages respectueux de l'environnement, gestion des eaux pluviales, turbine au Palais des Sports pour capter l'énergie).

Les changements sont là (cf. sécheresse de 2003) et les mesures prises hier ne sont pas toujours pertinentes aujourd'hui.

Le partage de l'eau doit s'organiser pour concilier l'ensemble des usages (tourisme, agropastoralisme, alimentation en eau potable des populations...).

Les EGEM permettent d'effectuer un état des lieux de la situation, sur paroles d'experts, et de pouvoir ainsi y répondre.



Jean Paul AMOUDRY, Sénateur Honoraire, Conseiller Général de Haute-Savoie, Président de la société d'économie alpestre de Haute-Savoie

Historique du congrès, lancé en 2002 à l'occasion de l'année internationale des montagnes. Volonté depuis 2002 de rendre compte de la mobilisation des montagnards sur la question essentielle de l'eau des hauts bassins versants, face aux défis des changements climatiques en cours et des évolutions de la société.

En 2010 : engagement pris de créer un observatoire permanent de l'eau en montagne, grâce au lancement du fonds de dotation « Montagne Vivante » pour mobiliser le mécénat d'entreprise, au côté de financeurs publics. Cet engagement tenu a permis un rapprochement entre le monde de la recherche et les entreprises privées (accompagnement de la start-up TENEVIA).

Objectif du congrès de 2014 :

- Relai aux instances de l'eau de la parole rassemblée des élus de montagne qui s'engagent à œuvrer en faveur de la gestion durable de la ressource en eau ;
 - Volonté de pérenniser l'action par le lancement d'un réseau permanent des acteurs de l'eau en montagne.
-



Christian SCHWOEHRER, Directeur d'Asters, Conservatoire d'Espaces Naturels de Haute-Savoie

Rappel du rôle d'Asters au sein de la gestion, préservation, et mise en valeur des espaces naturels du département (vocation technique). Plusieurs missions d'intérêt général en lien avec l'eau sont pilotées par Asters :

- Mission « zones humides » : Accompagnement des collectivités, mise en place d'outils de gestion...
- Projet Lacs Sentinelles : impact des activités humaines sur les lacs d'altitude ;
- Suivi glaciologiques sur 3 réserves naturelles du massif du mont blanc ;
- Cheville ouvrière de l'Observatoire de l'Eau en Montagne et co-organisateur des Etats généraux de l'eau en montagne 2014.

Légitimité des Savoies pour accueillir le congrès des Etats généraux de l'eau en montagne (importantes réserves nivo-glaciaires, lacustres et alluviales, haut lieu de la production d'hydroélectricité...).



Jean-François DONZIER, Directeur Général de l'Office International de l'Eau (OIEau)

Rappel de 5 points fondamentaux :

- Les montagnes sont les châteaux d'eau de la planète ;
- Le changement climatique ne peut plus être évité : l'un des effets certain est la modification des précipitations, entraînant plus d'inondations, des étiages plus fréquents et plus marqués, affectant notamment les zones de plaine ;
- Nécessité d'une forte solidarité entre l'amont et l'aval, entre la montagne et les plaines ;

- Il y a urgence à s'adapter aux changements rapides qui nous menacent, mais cela est possible. «Il n'est pas nécessaire de réinventer la roue », l'enjeu est de faire connaitre les initiatives efficaces et de les multiplier ;
 - Les solutions ne viendront pas d'ailleurs et tous les montagnards doivent se mobiliser.
-



Héloïse CHICOU, Partenariat Français pour l'Eau (PFE)

L'eau est l'une des premières victimes des changements climatiques. 4 enseignements du GIEC :

- Les impacts du changement climatique se font ressentir localement mais une action globale d'adaptation aux changements climatiques doit être prise ;
- Les impacts sont inégaux entre les territoires et les populations les plus vulnérables sont les plus affectées ;
- Replacer le changement climatique dans un contexte de changement global ;
- Veiller à l'adaptation mais aussi à l'atténuation (capacité à réduire nos gaz à effet de serre).

Objectifs du PFE :

- porter la gestion de l'eau au niveau des conventions Climat (COP de Lima en Décembre 2014, COP de Paris en décembre 2015), au sein desquelles la question de l'eau reste malheureusement annexe ;
 - Rappeler l'importance de l'eau dans les stratégies d'adaptation au changement climatique, et les stratégies d'atténuation ;
 - Valoriser les bonnes pratiques pour le climat, dont les bonnes pratiques pour l'eau.
-



Gilles CHOMAT, Secrétariat Permanent de la Convention Alpine (SP)

La Convention alpine est un Traité international de promotion du Développement Durable dans les Alpes. Le secrétariat permanent a été créé pour soutenir des actions concrètes sur différentes thématiques, notamment sur l'eau (plateforme sur l'eau), sujet transversal, abordé au sein de nombreux protocoles (parution de nombreuses publications et organisation de plusieurs ateliers).



Frédérique MASSAT, Présidente de l'ANEM, Association des élus de Montagne

Le rôle de l'ANEM est de faire entendre la voix des élus de montagne, notamment au parlement, au travers de communications diverses.

Constat : évolution récente de la responsabilité des maires et de leurs compétences en matière de préservation et de gestion de la ressource en eau (sûreté, sécurité sanitaire et salubrité publique).

Nombreux défis à relever par les communes de montagne : tourisme, production d'énergie (notamment hydroélectrique), production d'eau potable, risques...

Revendication de la nécessité de mettre en place une hydro solidarité : volonté d'un retour concret (textes de loi) des plaines vers les communes de montagne, garantes de la préservation de la ressource.

Il est mis en avant 3 préoccupations actuelles des élus de la montagne :

- **Baisse des dotations** : les petites communes de montagne doivent être traitées de manière différenciée, afin que les équipements nécessaires aux zones de montagne n'en souffrent pas (renouvellements, modernisation, respect des normes) ;
- **Directive nitrates** : Nécessaire en raison d'une condamnation de la France par la cour européenne de justice, l'élargissement des zones vulnérables tel qu'il est envisagé incorpore un nombre substantiel de communes de montagne (17 dans le Cantal, 25 dans la Haute-Loire, plus de 200 en Aveyron notamment) qui ne sauraient être considérées comme contribuant à la pollution agricole par les nitrates. Volonté de reconsidération de ces extensions ;
- **Transition énergétique** : la contribution de l'hydroélectricité, dont la montagne est le producteur pratiquement exclusif, doit être valorisée et traitée de façon appropriée, en disposant de nouveaux outils et/ou de nouvelles règles (retour sur investissement ?) qui permettront une exploitation optimale de l'eau en montagne comme source d'énergie renouvelable dans une logique de développement équitable et durable.



Georges MORAND, Maire de Sallanches, Conseiller Général de la Haute-Savoie

Rappel de la politique volontaire du Conseil Général en faveur de l'eau et de l'environnement (missions d'appui technique et financier aux collectivités notamment).



Martin GUESPEREAU, Agence de l'Eau RMC

De nombreuses aides ont été octroyées par l'agence de l'eau aux territoires de montagne. Volonté actuelle de l'agence de concentrer les actions sur les « urgences de l'eau ».

GEMAPI : A travers la nouvelle loi GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), volonté de regrouper les compétences « Eau » au sein d'une même unité d'action : les collectivités territoriales.

Projets de SDAGE (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux) 2016-2021 et programmes de mesures associés : place essentielle de la montagne. Focus sur les modalités d'adaptation au changement climatique (actions concrètes) :

- Réaliser une chasse au gaspillage majeur de l'eau ;
- Préserver la biodiversité (zones humides notamment), à travers des travaux de réhabilitation des milieux ;
- Préserver la géomorphologie des cours d'eau (contre-exemple du DRAC), devenue problématique sur 50% des cours d'eau de montagne.

Les élus ont également un pouvoir de décision en matière d'urbanisme (problème de l'imperméabilisation des sols de montagne). Une innovation administrative est proposée dans le SDAGE : compenser toute imperméabilisation par l'équivalent de l'infiltration de la pluie qui tombe sur 1,5 m².

Note positive : les rivières sont en meilleur état, avec une reconquête spectaculaire en montagne (exemple de l'Arve).

Mise en place d'un label « rivière en bon état », dont l'enjeu est de ramener les rivières à un état désirable (morphologie, pollution...). Un tiers des cours d'eau du bassin sont d'ores et déjà éligibles.

Le principe de **solidarité entre l'amont et l'aval** est au cœur de la mission de l'Agence de l'Eau.



Georges-François LECLERC, Préfet de la Haute-Savoie

Il existe depuis toujours un lien fort de la Haute-Savoie avec l'eau :

- une image forte à l'international véhiculée par le Mont Blanc et l'eau d'Evian ;
- dans la littérature et la peinture, la relation culturelle entre la Haute-Savoie et l'eau est très présente (paysage romantique) ;
- la dimension lacustre est fortement exprimée sur le département.

La Haute-Savoie constitue un département escarpé, situé en tête de bassin du Rhône. 3 conséquences :

- 250 couloirs d'avalanches (dont 120 sur 3 communes de Haute-Savoie), ce qui constitue des contraintes techniques importantes pour les collectivités de montagne ;
- des risques de crues torrentielles (alors que le territoire n'est pas raccordé à un service de prévision des crues, et qu'il y a peu de zones d'expansion de crue disponibles du fait de l'urbanisation dense). L'objectif fixé par le préfet de région est de diviser par deux l'artificialisation des terres ;
- devoir de fournir une eau de qualité, et d'éviter tout gaspillage.

Cadrage et définition des enjeux



Albert Louis ROUX, Président du Comité Scientifique et Technique des Etats Généraux de l'Eau

Historique du congrès : Il s'agit de la 4ème conférence (1ere conférence en 2002).

Concernant le changement climatique, nous devons nous faire à l'idée que nous ne pourrons pas tout régler, mais serons contraints de nous adapter. Il n'est maintenant plus possible d'ignorer la réalité du changement du climat et ses conséquences sur l'eau (Cf publication récente des rapports du GIEC).

Aujourd'hui, nous devons mettre en œuvre les bonnes pratiques d'une gestion intégrée des territoires, souligner les expériences positives.

Ce congrès a lieu à l'amont de réunions importantes:

- En 2015, la France accueille la conférence mondiale sur les changements climatiques (COP21) ;
- En 2015 aura lieu le 7ème forum mondial de l'eau en Corée du Sud ;
- L'adoption des nouveaux plans de gestion des eaux issus de la directive européenne sur l'eau, les SDAGEs pour la France (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) ;
- La loi de modernisation de l'action publique territoriale votée en 2014, qui entrera en vigueur en 2016.

« Que d'occasions pour faire entendre notre voix, la voix de l'eau en montagne ! »

« Ayons le courage de saisir ces occasions pour faire entendre les résultats de nos réflexions et surtout de nos actions »

Il faut « montrer qu'ici, dans la montagne, on est près du terrain et on agit ».



Aude SOUREILLAT, ASTERS, coordinatrice technique du Congrès.

Thème du congrès : adaptation aux changements globaux (changement climatique, modes de consommation...).

Objectifs : Faire partager des retours d'expériences, montrer que des actions concrètes sont mises en place.

Déroulé du congrès :

- un état des lieux : sur le changement climatique, sur les politiques de l'eau et le cadre réglementaire global ;
- des retours d'expériences sur des actions concrètes de terrain ;
- des propositions pour l'avenir.

Méthode : des interventions courtes, qui vont à l'essentiel, pour ensuite pouvoir échanger / discuter.

Autres temps forts :

- Séances café-posters : en interaction avec les porteurs de projet.
- Des événements parallèles, notamment un groupe de travail relatif à la mise en place d'un réseau d'acteurs de l'eau en montagne.

Synthèse de la session 1

Changements globaux et incidences sur la ressource en eau



Animateur :

Christophe CHAIX, Observatoire savoyard du changement climatique « MDP 73 »

1. État des lieux de la ressource en eau dans les alpes



Pascal MAUGIS,
laboratoire des sciences
du climat et de
l'environnement

La ressource en eau est soumise à plusieurs types de pressions :

- **quantitative** : irrigation (fourrage), neige artificielle, chauffage (prélèvements hydroélectriques), refroidissement des centrales, eau potable (dont transferts) ;
- **qualitative** : rejet d'eaux usées, substances dangereux (pesticides, métaux), nitrates, pollutions accidentelles ;
- **morphologiques** : modification de la continuité écologique des cours d'eau, du transit sédimentaire ;
- assèchement des zones humides (...)

Constats :

- un enneigement en baisse depuis le début du 19^e siècle, générant des impacts hydrologiques (baisse des débits annuels, étiages plus sévères, accroissement des crues l'hiver) ;
- une modification des écosystèmes aquatiques (liée notamment à l'augmentation des températures de l'eau).

2. Les raisons de l'évolution de la ressource en eau

La part de la pression climatique par le passé et dans le futur



Alain BRISSON, Météo-
France, Direction
Interrégionale Centre-Est

Précipitations : légère tendance à la baisse mais qui n'a pas d'importance significative statistiquement.

Températures : forte augmentation des températures (environ de 3°C par décennie). Augmentation générale en France mais encore plus importante en montagne.

Conséquences directes :

- baisse de l'enneigement de 12 cm par décennie. Diminution du nombre de jours d'enneigement ;
- hausse de l'évapotranspiration réelle.

Conséquences secondaires :

- impacts sur le régime hydrologique des cours d'eau ;
- Impacts sur l'humidité des sols.

La part de la pression anthropique actuelle



Emmanuel REYNARD,
Institut de géographie et
durabilité, Université de
Lausanne

La pression anthropique est une pression techniquement difficile à mesurer. Elle regroupe une multiplicité de secteurs : industrie, agriculture, loisirs, urbanisation...

Plusieurs pressions anthropiques s'exercent sur les hydro-systèmes : endiguements, prélèvements, rejets altérés, diminution de l'espace à disposition des cours d'eau (...)

Bilan des usages de l'eau actuels :

- fortes tensions sur la ressource, surtout en été ;
- usages concurrents + besoins environnementaux ;
- 1er préleveur : énergie ;
- 1er consommateur : agriculture ;
- fortes variations locales et saisonnières.

D'où la nécessité de mieux mesurer les usages pour anticiper les changements.

Conclusions de la session 1 :

En montagne, les pressions, anthropique et climatique, ont diverses conséquences. Plusieurs d'entre elles ont été évoquées :

- Réchauffement des cours d'eau : déstabilisation des écosystèmes (problèmes notamment des espèces invasives) ;
- Baisse de la recharge des nappes d'eaux souterraines et de la dilution des pollutions ;
- Migrations végétales, et avec elle la migration des parasites ;
- Risque de baisse de la productivité des forêts (fort impact sur sylviculture et la production forestière).

Ces phénomènes sont déjà amorcés et on peut en prévoir une intensification. La raréfaction de la ressource amène à se questionner sur ses usages et sur une évolution vers une réduction subie des quantités utilisées.

3. les stratégies d'adaptions à mettre en place



Suite à l'établissement de cartes de vulnérabilité, l'agence de l'eau a défini des mesures phares (discutées dans le SDAGE 2016/2021) pour réduire la vulnérabilité des territoires (Cf. plan d'adaptation au changement climatique du bassin Rhône Méditerranée) :

- lutter contre le gaspillage ;
- réduire l'imperméabilisation des sols (compenser à hauteur de 150% par la création de zones d'infiltrations) ;
- limiter l'artificialisation des sols ;
- améliorer les réseaux de distribution ;
- développer la résilience des écosystèmes (préserver les habitats naturels ou créer des corridors de migrations, pour permettre la migration des espèces vers des milieux mieux adaptés, en cas de dégradation des milieux naturels) ;
- Freiner les volontés de développement économique des stations de montagne.

Cas concret

MontaAqua, projet mené à l'échelle du territoire Crans-Montana-Sierre (Suisse) (Emmanuel REYNARD, Université de Lausanne)

Projet d'étude portant sur les usages et la gouvernance de la ressource en eau. L'étude a mis en évidence que la consommation d'eau est plus importante en été (malgré le fait que la zone étudiée soit une zone de sports d'hiver), le besoin d'eau pour l'irrigation des jardins personnels et des cultures augmentant de façon exponentielle sur cette période de l'année. Les usages touristiques ont finalement une pression relativement faible sur la mesure annuelle.

Synthèse de la session 2

2014 : Quelle politique de l'eau en montagne ?



Animateur :

Jean-François DONZIER, Directeur général de l'OIEau

1. Organisation territoriale des politiques de l'eau au niveau européen et français

Alexandre BRUN,
Université de Montpellier

Alexandre BRUN pose dans un premier temps le cadre de la politique de l'eau en France. Le vrai défi de cette politique est de reconquérir la qualité de l'eau, et de répondre à la Directive Cadre Européenne sur l'eau (DCE).

Le modèle français est un modèle de gestion par « bassin versant ». Plusieurs étapes marquent les évolutions de la gestion politique de l'eau.

La loi du 16 décembre 1964 qui a plusieurs objectifs :

- Créer des solidarités entre les différents acteurs en favorisant la concertation ;
- Mettre en œuvre des instruments éco incitatifs (pollueur-payeur) ;
- Fixer un cadre aux agences de l'eau. Deux types de redevances constituent le budget des agences de l'eau : les prélèvements et les taxes des pollueurs.

La loi de 2010 met en avant le principe de prévention et de réparation des dommages à l'environnement en complexifiant le système de redevances (Passage de 2 à 7).

Paradoxalement, les consommateurs sont les plus gros payeurs de redevance alors qu'ils sont les plus petits pollueurs.

La création entre 1990 et 2000 des SDAGE et des SAGE

- Les SDAGE fixent les objectifs fondamentaux de la gestion de l'eau tous les 6 ans ;
- Les SAGE fixent les objectifs d'utilisation, de qualité de l'eau...

Aujourd'hui, le renforcement du rôle des collectivités territoriales remet en question la pertinence de la gestion par « bassin versant ».

M. Brun s'interroge finalement sur l'efficacité de la politique de l'eau devenue trop complexe et trop chère par rapport aux résultats obtenus.

2. Présentation du rôle de la mission inter-services de l'eau et de la nature



Isabelle LHEUREUX, Chef du Service eau et environnement, DDT 74

Isabelle LHEUREUX marque son désaccord concernant la conclusion de M. BRUN. Elle présente, pour étayer cet avis, les MISEN (Mission inter-services de l'eau et de la nature) qui ont pour objectif la synergie et la rationalisation des actions des agents de l'Etat. Quelques exemples d'actions des MISEN :

- gros travail réalisé sur les réseaux d'assainissement ;
- importance accordée à la continuité écologique avec les cours d'eau classés en liste 2 ;
- préservation des zones humides.

Les MISEN connaissent des problèmes de moyen pour effectuer des contrôles omniprésents, mais assurent néanmoins un important suivi du territoire.

3. Réflexions sur la gouvernance trans-frontalière du Rhône : Le projet GouvRhône



Christian BRETHAUD, Institut des sciences de l'environnement, Université de Genève

Les forces du système de gouvernance du Rhône :

- forte capacité de régulation des cadres institutionnels ;
- flexibilité permise par l'adaptation rapide des acteurs privés ;
- réactivité en période de crises.

Les faiblesses :

- Trop d'acteurs difficilement identifiables ;
- Absence d'une vision commune de la gestion du Rhône ;
- Absence d'arène de discussion ;
- Approche sectorielle.

Les chercheurs du projet sont en train d'élaborer différents **modèles théoriques** pour le renforcement des capacités d'adaptation des institutions :

- modèle intégré : périmètre de gestion correspondant aux limites hydrographiques ;
- modèle fonctionnel : modèle redéfinissant les espaces en fonction d'une problématique/d'un secteur d'activité ;
- modèle polycentrique : plusieurs centres de décision cohabitant de façon coordonnée en étant formellement Indépendants les uns des autres.

Cas concret

Les chasses respectueuses de l'environnement (Daniel JOUVE, CNR)

Objectif : gérer les flux sédimentaires d'une manière respectueuse de l'environnement. Assurer le transit sédimentaire tout en préservant l'environnement.

Contexte : L'Arve véhicule de 1 à 3 millions de m³ de sédiments par an. Le dépôt de ces sédiments entraîne un exhaussement du lit menant à des inondations à Genève.

Solution : Eliminer ces dépôts par des chasses d'eau brutales.

Enjeux : Eviter une trop grande concentration de sédiments en aval, qui menacerait la biodiversité.

Par des techniques d'ingénierie très poussées, et grâce à une démarche concertée Franco-Suisse et de solidarité Aval-Amont, La CNR réussit aujourd'hui ce défi et concilie la gestion des risques et la préservation de la biodiversité.

Synthèse de la session 3

L'eau, composante multifonctionnelle des territoires



Animateurs :

Jean-Marcel DORIOZ, INRA de Thonon
Patrick LACHASSAGNE, Danone Eaux, Evian

Mise en avant des spécificités des territoires de montagne : très forte variabilité des cycles de l'eau, responsabilité envers les territoires de l'aval, captation des polluants atmosphériques, capacité tampon limitée du fait de versants en pente (absorption limitée), brassage important (forte oxygénation).

Introduction sur les fonctionnalités de l'eau : eau-ressource, eau-écosystèmes, eau-risques, eau-transfert des polluants (avec l'air), eau-paysage.

1. Disponibilité et pérennisation de l'information sur l'eau en montagne



Jacques DUMEZ, Office National de l'Eau des Milieux Aquatiques

Depuis les années 2000, de fait de l'application de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), de plus en plus de paramètres sont mesurés, et de plus en plus de micropolluants sont pris en compte. Les réseaux nationaux se focalisent sur l'application de la DCE.

Les spécificités des cours d'eau de montagne (naturelles, pressions anthropiques) nécessitent des suivis complémentaires (suivis locaux, études ponctuelles).

Le système d'information sur l'eau (SIE) met en relation les différentes bases et portails thématiques de diffusion de données (compilation des banques de données DREAL, ONEMA, Agences de l'Eau...). Ces données servent à établir « le bon état » de l'eau (chimique et écologique).

→ cf portails nationaux, de bassins ou thématiques (<http://...eaufrance.fr>).

2. Le projet européen « Natural Water Retention Measures » : une boîte à outils de bonnes pratiques applicables aux territoires de montagne



Elia DESMOT,
Office International de
l'Eau

Le but du projet consiste à rassembler les données sur les mesures de rétention d'eau et de les rendre accessibles. L'Office International de l'Eau a de ce fait développé une plateforme interactive et un guide pratique, ainsi qu'une communauté de pratiques visant à rassembler les acteurs.

53 mesures concrètes ont ainsi été établies, et regroupées au sein de 4 thématiques : urbanisation, agriculture, hydromorphologie et forêt.

Quelques exemples de mesures applicables en montagne : reforestation des têtes de bassin, rétablissement d'une couverture forestière continue, restauration de zones humides, restauration d'annexes hydrauliques, création de bassins d'infiltration, terrassement traditionnel modéré, restauration d'aquifères, chaînes de systèmes de drainage durables, adaptation de pratiques agricoles pour la conservation des sols (...)

Cas concret

→ Application concrète de ces mesures dans le projet de renaturation et de valorisation de la rivière Hermance (Haute-Savoie) : renaturation des berges (destruction des berges béton, plantations...)

3. Retour d'expériences

Les altérations anthropiques du transport solide grossier en rivière



Jean-René MALAVOI,
Electricité de France
(EDF)

Présentation du concept de la balance de Lane : fonctionnement de l'équilibre dynamique des rivières, entre érosion et dépôt.

L'essentiel de la charge grossière vient des montagnes. Elle provient d'apports externes (issus des versants) et internes (stocks disponibles en lits mineur et majeur).

Rappel du rôle écologique majeur de la charge alluviale grossière : habitat de nombreuses espèces aquatiques ; processus physico-chimiques (auto-épuration et régulation thermique).

Altérations du transport solide grossier : dues ces dernières décennies, à la réduction des apports externes (stabilisation des versants) et internes (seuils de stabilisation, barrages / extractions en lit mineur, interdites depuis 1994).

Conséquences : incisions généralisées des lits fluviaux, disparition du substrat alluvial.

Solutions : restaurer la production primaire, limiter les curages et dragages, réinjecter des sédiments à l'aval des barrages, et parfois supprimer les grands barrages.

Cas concret

→ Projet de restauration d'une rivière incisée : la cas du DRAC (voir descriptif du projet ci-après).

Projet de restauration d'une rivière incisée : le cas du DRAC



Claude MICHELOT,
BURGEAP

DRAC = rivière incisée sur plusieurs mètres dans sa partie amont (déficit de matériaux dû à des extractions, et chenalisation importante du lit du cours d'eau).

Conséquences multiples : glissements de terrain, abaissement de la nappe (mortalité de la forêt alluviale), déconnexion d'affluents, colmatage de frayères, déstabilisation de digues ... → nécessité de réagir rapidement : projet engagé par la Communauté Locale de l'Eau et du Drac Amont (CLEDA), en partenariat avec des bureaux d'études et entreprises.

Ce projet de restauration est basé sur la recharge du lit de la rivière par du remblai sédimentaire venant notamment des terrasses alluviales, et un élargissement du lit. Un seuil a été créé à l'aval afin de stabiliser le lit du cours d'eau. L'opération a été de grande ampleur (450 000m³ de matériaux, 4 M€).

Elle a permis également de recréer 10 ha de zone humides, un cheminement piéton jusqu'au plan d'eau du Champsaur.

Mr Michelot conclut en s'enthousiasmant de l'efficacité avec laquelle ce projet a été mené.

Interactions eau et forêts : recommandations de gestion forestière pour la qualité de l'eau



Julien FIQUEPRON, Centre
national de la propriété
forestière (CNPF)

Les liens entre « eau » et « forêt » sont trop souvent considérés comme un « non sujet », déplore Julien FIQUERON. Hors ces liens sont forts, en particulier quand il s'agit de l'eau destinée à la consommation humaine :

- La forêt limite l'érosion des sols ;
- Les sols forestiers filtrent l'eau : un sol en bonne santé est l'un des meilleurs atouts pour la qualité de l'eau ;
- une couverture forestière pérenne limite la fuite d'éléments minéraux (nitrates notamment).

Atouts de la gestion forestière : Intrants moins utilisés qu'en agriculture (Herbicides 450 fois moins utilisés qu'en agriculture).

Quelques mauvaises pratiques : mise à nu des sols, peuplements mono spécifiques...

Les forestiers ont un rôle à jouer pour la préservation de la qualité de l'eau → Guides de recommandations forestières. Mise en lumière d'un guide de recommandations validé au niveau national (parution en nov.2014). Modalités d'accès aux fiches de gestion forestière :

- une clé d'identification permet de sélectionner le contexte du captage d'eau potable ;
- en fonction de la pente et de la distance au captage, un diagramme de sensibilité est établi ;
- le croisement de ces informations permet d'aboutir à des recommandations de gestion forestière adaptées au contexte.

En conclusion, M. FIQUEPRON insiste sur le fait que la forêt privée ne peut pas agir seule, mais doit développer des partenariats avec les acteurs de l'eau.

Etude sur les rivières alpines du WWF : un exemple de planification stratégique dans l'arc alpin



Jean-Christophe POUPEL,
WWF France

Constat : Manque d'une vision d'ensemble dans la gestion de l'eau sur l'arc alpin, d'où la volonté de WWF de réaliser une étude pan-alpine (57 000 km de cours d'eau étudiés !).

Projet : Développer une base de données, identifier les menaces et désigner des tronçons de rivières à haut potentiel de restauration (sites pilotes).

Trois critères principaux étudiés :

- l'état écologique ;
- les aires protégées au sens de l'UICN ;
- la présence d'annexes hydrauliques.

Le développement d'aménagements hydroélectriques des cours d'eau est fortement lié aux choix de mix énergétique des Etats (part du nucléaire).

Conclusions : 4% des grandes rivières alpines et 15% de l'ensemble des rivières alpines sont à protéger en priorité (rivières à « haute naturalité »)

Remarques et recommandations :

- Volonté de pousser plus loin la recherche de données (besoin d'implication de divers acteurs dans le domaine de l'eau pour alimenter les données géographiques) ;
- Besoin de davantage d'efforts pour préserver les "joyaux aquatiques" en développant une stratégie pan-alpine de gestion des rivières.

ACTEON, Evaluation économique des services rendus par les zones humides.



Florimond BRUN,
ACTEON

Pourquoi monétariser l'importance relative des services écosystémiques ? Utiliser la valeur d'un service permet de mieux le prendre en compte dans les politiques publiques (des méthodes de monétarisation existent dans d'autres domaines, dont le domaine de la santé).

L'étude a été menée en trois étapes:

- a) Décomposer le système zones humides (ZH) en fonctions, potentiels et usages (aspects qualitatifs et quantitatifs liés aux ZH) ;
- b) Quelle méthode, pour quelle valeur ? A chacune des valeurs identifiées pour les zones humides est associée une méthode ;
- c) Estimer la valeur des services écosystémiques : La valeur globale des zones humides est décomposée en services (biodiversité, qualité d'eau, paysages etc.). A chacun de ces services est associée une qualité du service (faible, forte etc.).

L'évaluation économique est réalisée en sondant un échantillon de personnes, afin d'évaluer leur consentement à payer pour un service rendu (données insérées dans un modèle).

L'analyse de ces données permet d'obtenir une corrélation entre le consentement à payer pour un service rendu, et les caractéristiques sociologiques des personnes sondées.

Conclusions de la session 3 :

Il y a un continuum de l'eau et une série de fonctions (transversalité) qui ne peuvent pas être défragmentées les unes des autres (nombreuses interférences et cascade de conséquences). La "multifonctionnalité ne va pas de soi", et nécessite un arbitrage permanent entre ces différentes fonctions. Les échanges de savoirs apparaissent alors essentiels. Les SAGE constituent, par exemple, un outil qui permet l'arbitrage.

Synthèse de la session 4

L'eau, au cœur de nos projets de territoire



Animateurs :

Marion DOUARCHE, Société CIMEO
Pierre FRANCILLARD, TERACTEM

1. Des territoires à l'initiative de la préservation et d'une gestion optimisée de la ressource

Mise en avant de démarches partenariales de préservation et de gestion efficiente de la ressource en eau (efficience technique, économique, règlementaire).

Principe des échanges : des élus qui parlent aux élus. L'approche consiste à étudier comment les élus arrivent à dépasser les contraintes locales pour travailler de manière décloisonnée, en partenariat avec d'autres territoires (du local au global).

La protection de la source des Eaux-Belles : un partenariat à l'échelon d'un massif



Jacques BOUVARD,
Vice-Président
d'Annemasse aggro

Annemasse aggro gère sa ressource en eau en régie directe.

Affichage d'une volonté d'avoir une vision globale de la ressource, au-delà des limites du territoire de l'agglomération. Plusieurs moyens mis en place :

- création d'une usine d'ultrafiltration ;
- études sur les nappes et les sources : études géophysiques autour du captage des eaux belles et traçages aux colorants, pour affiner les contours des périmètres de protection.

→ Cette démarche a abouti à la révision du plan de protection du captage des Eaux Belles (élargissement du périmètre).



Antoine ROUILLON,
Directeur de la Société
d'économie alpestre 74

Le massif du Salève est un château d'eau, mais avant tout un espace pastoral, constitué de prairies. Le travail mené par la SEA a consisté à identifier les différents usages sur le massif (unités pastorales et forestières, urbanisation diffuse) - soit sur 5 communes - à croiser ces unités avec la sensibilité de la ressource, et à proposer des actions concrètes en faveur de cette ressource :

- amélioration des pratiques pastorales : plateforme anti-piétinement autour des abreuvoirs, clôture des mares pour éviter la turbidité dans le captage, meilleure conduite des troupeaux (...);
- travaux de débroussaillage du massif en excluant toute utilisation de produits phytosanitaires ;
- création de captages protégés pour faire face aux variabilités pluviométriques inter-annuelles (sites intéressants également en termes de biodiversité).



Odile MONTAND, Vice-Présidente du syndicat du Salève, Présidente de l'association foncière du Salève

Le syndicat du Salève, qui regroupe 19 communes et 1 communauté de communes, soit 90 000 habitants, œuvre à la préservation, la valorisation et la sensibilisation de la ressource en eau.

L'Association foncière pastorale rassemble 25 unités pastorales et plus de 460 propriétaires dont la moitié est Suisse. Elle assure le maintien des habitations agricoles, le débroussaillage, l'accueil du tourisme (...).

En conclusion : l'enjeu est d'impliquer l'ensemble des acteurs dans une démarche multi-partenariale autour de la thématique de l'eau, et, à travers la protection de l'impluvium du Salève, de protéger l'ensemble des ressources en eau du territoire.

De la source à la ressource : solidarité entre ville et montagne pour préserver la qualité de l'eau



François PREVOST, Société du canal de Provence et d'aménagement de la région provençale (SCP)

La Provence est une terre de contrastes, tant en termes géographiques que démographiques : adossée au massif Alpin, véritable château d'eau, et dont les activités principales sont l'agriculture et le tourisme. Cette région est peu peuplée, l'essentiel de la population étant concentré dans la basse vallée du Rhône et sur la côte. La ressource en eau est abondante mais mal répartie dans l'espace (elle tombe principalement sur le massif puis est déviée via la Durance vers l'axe Rhône), et dans le temps (pluie concentrée dans les intersaisons).

Existence de nombreux transferts historiques de l'eau inter-bassins.

Objectif du partenariat entre la SCP et le PNR du Verdon : œuvrer pour une gestion durable de la ressource en eau (en terme qualitatif et quantitatif).

Ce partenariat représente 350 000€ par an sur 6 ans, au titre de la solidarité aval/amont. Pour cela, la SCP propose au PNR du Verdon :

- une aide à l'investissement des communes pour préserver la qualité de l'eau « à la source » (rénovations/modernisation de stations d'épurations)
- un fonds d'aide au conseil (appui technique au PNR)
- un appui au développement d'une agriculture durable (plateau de Valensol)

Le bilan sur la gestion de la ressource est positif, avec une forte sensibilisation des acteurs et la prise de conscience d'intérêts communs.

Schéma de conciliation des usages de l'eau et des milieux aquatiques



**Stéphane LASCOURS, Conseil général Savoie
Daniel PIERLOT, SEPIA Conseils**

Projet destiné à réunir tous les acteurs de l'eau dans la zone Val Cenis, pour réfléchir à une démarche commune de gestion de la ressource en eau, et pour les amener à s'impliquer dans un programme d'action locale (schéma de conciliation). Cette démarche avait trois objectifs :

- prévenir les tensions sur la ressource ;
- réunir des préoccupations isolées et placer les milieux naturels au centre des débats ;
- initier une démarche pérenne.

Plusieurs tendances sont ressorties des réunions avec les acteurs du territoire :

- les élus n'ont pas forcément conscience d'être sur le « fil » depuis 5/6 ans en matière de fourniture d'eau potable aux périodes de haute affluence touristique ;

- forte tension entre la raréfaction de la ressource et la dépendance économique de la région au tourisme (gestion des domaines skiables) ;
- nécessité d'adaptation de l'irrigation des cultures, face au changement climatique en cours.

Avant cette démarche les acteurs ne disposaient pas de données quantitatives précises sur le territoire.

Conclusions du projet : cette démarche, qui avait semblé à première vue déconnectée du territoire, a été plébiscitée par les élus. Ils ont décidé de la poursuivre par un travail collégial (Comité de conciliation).

Table ronde



Sibylle VERMONT, Office Fédéral de l'Environnement
Jacques BOUVARD, Vice-Président d'Annemasse agglo
Antoine ROUILLON, Directeur de la Société d'économie alpestre de Haute-Savoie
François PREVOST, Société du canal de Provence et d'aménagement de la région provençale (SCP)
Laurent CADHILAC, Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse

Jacques BOUVARD : Mise en avant de la nécessité d'élargir la concertation avec les territoires voisins, sur des périmètres cohérents du point de vue de la gestion de la ressource en eau.

Antoine ROUILLON : « Les différents usages doivent être regardés ensemble ». La solidarité s'exerce du fait d'intérêts partagés entre la collectivité et les mondes économiques (agriculture, forêt, tourisme).

Intérêt de créer des associations foncières pastorales qui permettent de mutualiser le foncier public et privé.

François PREVOST : La démarche de partenariat entre la SCP et le PNR du Verdon est purement volontariste. C'est une reconnaissance de l'arrière-pays et de l'intérêt partagé d'une meilleure gestion qualitative et quantitative de la ressource.

Laurent CADHILAC : Certaines communes conservent leurs ressources propres. Intérêt de sensibiliser les utilisateurs à la nécessité de conserver leur ressource. Besoin de beaucoup de pédagogie pour favoriser les démarches aval/amont.

Sibylle VERMONT : Extrait d'une phrase de Jean GIONO « la vie c'est l'eau. Si vous mollissez le creux de la main, vous la gardez, si vous serrez les points, vous la perdez ». Au niveau européen, l'intérêt de mettre en place des mécanismes de solidarité amont/aval et aval/amont est reconnu et fait l'objet de recommandations. Ces mécanismes doivent être généralisés et peuvent l'être sous plusieurs formes (mise à disposition d'expertise, dispositif de paiement de redevances...). Nécessité de faire part de ces retours d'expériences de démarches partenariales, de manière à ce qu'elles fassent « boule de neige » sur d'autres territoires.

2. Des territoires à l'initiative de la gestion du risque

Les territoires de montagne sont des territoires contraints qui doivent faire face au risque, l'eau constituant un facteur aggravant (glissements de terrains, inondations).

2 types de réponses peuvent être apportés : curatives et préventives. A titre de mesure préventive, la gestion des eaux pluviales intégrée en amont des projets d'aménagement peut constituer une plus-value paysagère, et composer une composante intéressante en termes d'aménagement.

Projet de gestion des eaux pluviales, commune de Féternes



Pierre-François DUCRET,
ancien maire de
FETERNES

Féternes est une commune de Haute Savoie victime d'un important glissement de terrain en 2001, survenu à la suite de fortes précipitations. Suite à ce problème la commune fait réaliser une étude hydraulique. L'objectif est de réduire la relation entre les eaux de surface et la nappe. Les premiers travaux, subventionnés par l'Etat, la région et le département, sont réalisés en 2012 en amont de la première zone de glissement (étanchéification de zones de captage, curage et recalibrage de fossés, drainages, transferts d'eaux de ruissellement vers les ruisseaux, ouvrages hydrauliques...).

Les freins de la démarche : Problème de maîtrise foncière des terrains concernés par les travaux (DIG).

Les leviers de réussite : une forte mobilisation du conseil municipal et des habitants, une bonne communication, des bureaux d'études compétents.

Conclusions : La commune, par ces travaux de sécurisation, a obtenu la confiance de ses administrés. Le traumatisme perdure cependant. Les ouvrages hydrauliques doivent maintenant être maintenus en bon état.

Projet de traitement alternatif des eaux pluviales sur la Commune d'Aubières



Bruno GEORGES,
Bureau d'études ITF

Le bureau d'études ITF est intervenu en phase très avancée du projet. Volonté de faire évoluer le projet vers des techniques de traitement alternatif des eaux pluviales, à l'inverse projet initial (solutions « tout tuyau » avec collecte distincte des eaux pluviales des espaces publics et des espaces privés).

Double objectif du traitement alternatif : quantitatif (diminution des débits de pointe), qualitatif (réduction de la pollution).

Principe : gérer à la source les eaux pluviales en diminuant les surfaces imperméabilisées (réduction de la largeur des voies) et créer des ouvrages doux de gestion des eaux pluviales (noues, perméabilité des matériaux...).

Conclusion : Le traitement alternatif est 30% moins cher que le « tout tuyau ». Il présente un atout paysager et nécessite moins de maintenance. Mais le poids culturel reste important sur la façon de gérer les projets d'aménagement et les solutions « tout tuyau » sont souvent privilégiées.

Mobilisation d'un territoire de montagne autour d'un programme d'actions et de prévention des inondations



Bérangère CHARNAY,
PNR du Queyras

Le Parc est traversé par près de 180km de cours d'eau et des rivières torrentielles à fort charriage.

Contexte : Crue très importante du Guil en 1957, puis nombreuses crues dans les années 2000. Aujourd'hui, 30% du bâti est en zone inondable, ainsi que de nombreuses infrastructures routières...

Constat : Les ouvrages hydrauliques le long du Guil sont gérés uniquement par l'Etat, et sont peu entretenus.

Objectifs du projet : monter un plan d'action et de prévention des inondations (outils opérationnel), financé en grande partie par l'Etat, pour :

- améliorer la connaissance ;
- surveiller et prévenir les crues et les inondations ;

- gérer les crises ;
- prendre en compte le risque inondation dans les PLU ;
- réduire la vulnérabilité ;
- ralentir les écoulements ;
- gérer les ouvrages de protection hydraulique.

Les freins de la démarche : ne traite que des risques inondations et pas des autres risques naturels, très présents en montagne / études lourdes.

Les leviers de réussite : forte mobilisation de fonds de l'Etat, forte mobilisation politique.

Table ronde



Pierre-François DUCRET, Ancien maire de Féternes
Jean-Marc VENGEON, Pôle alpin des risques naturel
Elodie BRELOT, Directrice du GRAIE
Jean-Daniel ROUILLER, Canton du Valais

Pierre-François DUCRET : La stratégie de gestion des risques a été menée à l'échelon communal étant donné l'urgence à agir. La concertation avec les collectivités voisines aurait constitué un frein à la conduite d'actions à court terme, même si l'élargissement du périmètre d'intervention serait pertinent.

Jean-Marc VENGEON : Mise en lumière d'une opération de sites pilotes de gestion intégrée des risques naturels menée pendant 4 ans (www.risknat.org). Clé de la réussite : un élu et un chargé de mission motivés!

Elodie BRELOT : « Il faut penser global et agir local ». Le problème est que nous sommes encore dans une logique de collecte et de concentration des eaux pluviales (aggravation des risques d'inondation et de ruissellement). Il faut gérer ces eaux pluviales à la source, et créer des espaces multifonctionnels (accueil du public, paysage, biodiversité...). Même si ces démarches sont plus complexes au départ, elles sont plus durables (cf. observatoire de gestion douce des eaux pluviales).

Jean-Daniel ROUILLER : en suisse les communes sont toujours maître d'ouvrage pour la gestion des risques. Elles bénéficient de subventions fédérales et cantonales (établissement de cartes de danger soumises à enquête publique).

Conclusions de la session 4 :

La préservation de la ressource en eau doit être engagée à une échelle cohérente (massif), en partenariat avec les acteurs concernés, de manière à concilier tous les usages.

La gestion des risques gagne à être prise en considération en amont des projets, et non pas systématiquement de manière curative, après la survenue de catastrophes : « mieux vaut prévenir que guérir »...

On peut ainsi être efficient à la fois d'un point de vue technique, environnemental, social... et économique ! L'approche intégrée comporte également une dimension sociale (recueil de la mémoire collective).

Une des clés de la réussite est un bon tandem entre élus et techniciens.

Synthèse de la session 5

Enjeux futurs de la gestion de l'eau en montagne : de nouvelles compétences pour les collectivités territoriales ?



Animatrice :

Sylvie DUPLAN,
Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et des Abords
(SM3A)

Exposé introductif par Martial SADDIER



**Martial SADDIER, Député
maire de Bonneville et
Président du SM3A**

Plusieurs satisfactions à la lecture du projet de SDAGE 2016-2021 :

- pour la première fois, les risques de crues et d'inondations sont affichés comme une priorité du SDAGE ;
- les têtes de bassin sont affichées comme ayant des spécificités propres ;
- le SDAGE identifie et affiche une volonté de préservation de nos nappes profondes (vis-à-vis d'une exploitation à des fins de géothermie) ;
- le législateur a créé la compétence GEMAPI, ce qui a le mérite d'identifier clairement qui est responsable en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations. Le Maire, compétent, délègue sa compétence à l'EPCI à fiscalité propre (communauté de communes ou d'agglomération), qui peut exercer cette compétence au sein d'un syndicat mixte.

1. Enjeux du nouveau SDAGE 2016-2021, abordé sous l'angle « montagne »

Le SDAGE (outil règlementaire de mise en œuvre de la DCE) fixe les orientations fondamentales de la politique de l'eau. Il est accompagné d'un programme de mesures (issu d'une concertation) qui définit, par masse d'eau, les actions concrètes à mener pour atteindre les objectifs fixés.

Zoom sur des orientations nouvelles ou spécifiques aux milieux de montagne :

- **OF 0 : s'adapter au changement climatique** : mettre en œuvre des actions «sans regret» (économiser l'eau, réduire les pollutions...) ; éviter la mal-adaptation sur le long terme par des investissements « raisonnés ». Action phare : compenser à 150% les nouvelles surfaces imperméabilisées (infiltration),
- **OF 4 : Renforcer la gestion de l'eau par bassin versant** : accompagnement de la nouvelle compétence GEMAPI (structuration d'EPTB/EPAGE) / accompagnement au développement de SAGE ;
- **OF 5E : Evaluer, prévenir et maîtriser les risques pour la santé humaine** ;
- **OF 6A : Agir sur la morphologie et le déclioisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques** ;



Nicolas CHANTEPY,
Agence de l'eau RMC

- **OF 6B** : Préserver, restaurer et gérer les zones humides ;
 - **OF 6C** : Intégrer la gestion des espèces dans les politiques de gestion de l'eau ;
 - **OF 7** : Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir ;
 - **OF 8** : Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations.
- Objectifs environnementaux sur Rhône Alpes : + 15% de masses d'eau en bon état en 2021.

2. Principes et objectifs des plans de gestion des inondations (PGRI)



Stéphane JOURDAIN,
DREAL Rhône Alpes

Le PGRI est un outil, à portée juridique, de mise en œuvre de la Directive inondation. 5 grands objectifs sur le bassin RM du PGRI 2016-2021 :

- **GO1** : Prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages ;
- **GO2** : Augmenter la sécurité des populations ;
- **GO3** : Améliorer la résilience des territoires exposés ;
- **GO4** : Organiser les acteurs et les compétences ;
- **GO5** : Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques.

3. La compétence GEMAPI « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations »



Gêrôme CHARRIER,
DREAL Rhône Alpes

Actuellement, cette compétence est facultative et partagée entre les collectivités et leurs groupements. La loi MAPAM (01/2014) rend cette compétence obligatoire (entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016).

Principe : l'objectif est de conserver la gestion de l'eau par bassin versant. Pour cela, trois échelles opérationnelles :

- le bloc communal : communes ou EPCI (lien avec l'aménagement du territoire) ;
- l'EPAGE : maître d'ouvrage opérationnel à l'échelle d'un sous BV ;
- l'EPTB / les syndicats mixtes : coordination et animation à l'échelle du BV.

Contenu de la compétence :

- aménagement d'un bassin hydrographique ;
- entretien, aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau ;
- défense contre les inondations et contre la mer ;
- protection et restauration (sites, écosystèmes aquatiques ou humides).

Moyens : Création d'une nouvelle taxe facultative dédiée au financement de cette compétence.

Focus sur la gestion des ouvrages de protection : pour que les communes/EPCI puisse exercer leurs compétences sur ces ouvrages, possibilité de mise à disposition des ouvrages « publics » par voie de convention, et de mise en servitude des ouvrages privés. Exception : les digues de l'Etat peuvent continuer à être gérées par l'Etat jusqu'en 2024.

4. Le décret digue et ses incidences



Isabelle MOINS,
France Dignes

Contenu (évolutions par rapport au décret de 2007) :

- on parle de système d'endiguement (digues + ouvrages complémentaires) ;
- notion de zone protégée et de niveau de protection ;
- prise en compte des aménagements hydrauliques au sein de la réglementation digue (cas des barrages notamment).

Compétences : dédiée à la commune ou à l'EPCI.

Les points positifs : simplification des procédures réglementaires / des outils juridiques qui permettent de disposer du foncier / une obligation de moyen, pas de résultat.

Mais : Texte pas forcément très clair / attente des décrets d'application.

Ouverture à l'international



Sibylle VERMONT,
Office Fédéral de
l'Environnement

En suisse, l'office fédéral de l'Environnement joue à la fois le rôle d'un ministère (autorité législative) et d'une agence (aide technique, financement, contrôle). Les cantons sont les acteurs opérationnels de la politique de l'eau et de sa planification.

Les stratégies d'adaptation au changement climatique ne sont pas au cœur des politiques de l'eau en Suisse. En revanche, celles-ci sont axées sur un principe de prévention (efficacité des réseaux sur la durée, notamment).

Mme VERMONT se félicite qu'en la France la prise en compte des zones humides soit aujourd'hui une priorité (la Suisse œuvre en faveur de leur préservation depuis les années 2000).

Mme VERMONT insiste enfin sur le fait que la coordination entre les organismes en charge de l'aménagement du territoire et les organismes gestionnaires de l'eau et des milieux aquatiques doit être renforcée !

Conclusions de la session 5 :

La France dispose d'un système de gestion par bassin versant relativement abouti, opérationnel et cohérent, mais apparaît complexe, du fait notamment de la multitude d'acteurs impliqués, ce qui n'a pas été sans étonner nos voisins Suisse.

De manière schématique, l'échelon de planification est du ressort des établissements publics territoriaux de bassin (EPTB), l'échelon d'action est du ressort de l'établissement public d'aménagement et de gestion des eaux (EPAGE).

La nouvelle compétence GEMAPI met les collectivités au centre des compétences liées à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations. Le principe de gestion de l'eau par bassin versant n'est cependant pas remis en question, étant donné que ces mêmes collectivités (ou EPCI) ont la possibilité de déléguer ou transférer ces compétences à l'organisme gestionnaire du bassin versant (ce qui permet de remédier aux manques de compétences et de moyens techniques de certaines collectivités).

L'attribution de ces compétences par les collectivités (et EPCI) permet de couvrir la totalité du territoire, mais aussi de renforcer les liens entre les politiques liées à l'aménagement du territoire (par le biais des SCOT/PLU) et à la gestion des risques.

Plénière de clôture

Remise des prix posters

Félicitations aux projets qui ont remporté un maximum de votes de la part des congressistes :

- Les impacts de l'utilisation de neige artificielle sur la ressource en eau (Elodie MAGNIER)
- Recharge green (Christophe LEZIN, institut de la montagne)
- Observatoire de l'eau en chartreuse (Bérangère SERROI, Laboratoire EDYTEM, PNR de Chartreuse)
- Observatoire de l'eau en montagne (Fondation « Montagne vivante » ; Aude SOUREILLAT, Asters, Conservatoire d'espaces naturels de Haute Savoie)

Synthèse de la session parallèle « Alpine Space in Movement »



Nicolas EVRARD, secrétaire général de l'Association européenne des élus de la montagne

Après la remise des prix posters, une synthèse de la session parallèle "Alpin Space in Movement", coordonnée par l'Association européenne des élus de la montagne (AEM) est présentée : ses objectifs, ses buts, ses partenaires (25 d'entre eux sont observateurs). Un séminaire transnational final a lieu le 25 novembre en Italie. L'idée est d'avoir une vision stratégique de plusieurs acteurs, et d'harmoniser la lecture des données (expertises qui sont souvent sectorielles, séparées par des frontières culturelles et administratives). Il s'agira de répartir prochainement les fonds européens au mieux.

Propositions pour la mise en œuvre d'un réseau permanent d'acteurs « Eau en montagne »



Jean-François DONZIER, Directeur Général de l'Office international de l'eau

Si rien ne se passe entre les différents congrès (2002-2006-2010-2014...2018 ?), nous perdons une chance inouïe de dialoguer les uns avec les autres. C'est pourquoi il a été évoqué, avec différents partenaires, de créer un réseau permanent des acteurs de l'eau en montagne. Ce réseau se voudrait ouvert à l'international. Ses apports seraient nombreux :

- un travail à l'échelle des bassins versants amont, complémentaire et en synergie avec les démarches locales de gestion de bassin ;

- une mise en relation des acteurs du service public et du secteur privé ;
- favoriser le développement de l'économie locale et le rapprochement des deux Savoie;
- une analyse, une diffusion, et un rassemblement de la connaissance scientifique ;
- favoriser la formation...

Nous allons essayer de lancer ce réseau d'ici à la fin de l'année.

Synthèse des discussions et propositions à relayer aux instances de l'eau



Martin VANIER, géographe

Ce que vous avez fait en 12 ans et ce que vous êtes aujourd'hui, c'est ce qu'on appelle un milieu innovateur [...] caractérisé par l'hybridation. [...] Attention l'hybridation, ce n'est pas que du mélange, c'est de l'augmentation de capacité [...] Vous avez réussi à fabriquer un milieu de convergence, un vocabulaire unique. [...] Vous êtes obsédés par l'innovation. [...] Vous êtes complètement travaillés par l'idée d'être un consortium d'acteurs capables de faire face à des changements. [...] Vous êtes une espèce de « gang de l'eau » qui a fabriqué un milieu innovateur. [...]

Les Etats généraux doivent être un moment de « simplicité » : il faut traduire, rendre « attrapable », ergonomique ce que l'on fait [...] sinon, on va finir par étouffer de nos complexités respectives et se laisser les uns les autres! [...] La complexité, ce qu'il manque, c'est quelque chose pour la traduire, pour la rendre acceptable. [...]

[...] Ca circule dure pendant 3 jours, puis après, ça circule plus... ou plus beaucoup... ou de façon très très limitée... La circulation, ça s'organise !

Reste la question de la stabilisation [...] : qui paye, et combien ça coûte ?

Si on arrive à fabriquer de la simplicité, [...] à organiser de la circulation (d'information), et à se raconter les modalités de la stabilisation, [...] vous seriez plus qu'un milieu innovateur, vous seriez une communauté de l'eau en montagne.

Ouverture à l'international



Pascal COUTURIER, Secrétaire général du corps consulaire de Lyon

M. COUTURIER souligne que sa présence s'explique par la volonté des organisateurs de donner à la manifestation une vraie dimension internationale.

Le corps consulaire constitue un relai d'opinions et d'informations auprès des gouvernements qu'il représente. Il est très heureux d'entendre parler autant d'eau en tant que consul d'un pays qui n'en a pas (Malte) et promet de revenir dans quatre ans.

Interventions de clôture



Jean PICCHIONI, vice-Président de l'Association nationale des Elus de la Montagne

M. PICCHIONI souligne l'importance du 30eme congrès de l'ANEM (16 et 17/10/2014 à Chambéry).



Pierre ROUSSEL, Office international de l'Eau

En 2002, c'était un colloque familial : « l'eau des montagnards qui parle aux montagnards ». Aujourd'hui, on est arrivé à un colloque qui parle de « L'eau de la montagne comme constituant majeur de l'eau de tous ».

En 2002, on n'évoquait pas du tout le changement climatique. La thématique de l'eau en montagne et de l'adaptation au changement climatique repose sur 4 piliers : un diagnostic, des outils techniques, de l'argent, et une organisation...

On n'échappera pas aux effets du changement climatique, et on se doit à ce titre de s'adapter. Mais ce n'est pas une raison pour ne pas essayer dès aujourd'hui de limiter au maximum ce changement climatique (réduction des gaz à effet de serre).

Les difficultés : il s'agit d'un phénomène mondial → chaque pays doit être partie prenante.

- Le diagnostic, on l'a fait
- Les outils techniques, on les a (ou on en a)
- Pour l'argent, on a la chance en France de bénéficier du soutien des agences de l'eau. On se doit de préserver ce système financier.
- et une organisation : au niveau local, il faut veiller à ce que les acteurs concernés puissent choisir librement l'organisation qui leur convient, sinon, on va se perdre.



Pierre HERISSON, Sénateur honoraire, président de la Commission géographique du Haut-Rhône

M. HERISSON souligne l'intérêt et la nécessité d'assurer une continuité entre les grandes rencontres des acteurs de l'eau en montagne.

« Nous avons le devoir de protéger la source et la ressource, dont nous sommes responsables, et nous avons en charge la nécessité de revoir la continuité du débit des cours d'eau et d'assurer leur qualité. »



Nadine MORDANT, Commissaire du massif des Alpes

Réalisation d'un schéma interrégional de massif des Alpes (outils de planification), adopté par l'Etat et les régions (PACA et RA) en 2003. Dans ce schéma, l'eau est au cœur de l'aménagement durable des massifs, tout comme le changement climatique.

Le contrat de plan interrégional adapté au massif (Convention interrégionale de massif des Alpes, en cours de négociation) liste des actions concrètes à mener. Volonté dans le cadre de cette convention de se rapprocher encore plus de l'Agence de l'eau.

Le changement climatique est déjà en marche et c'est une bonne idée d'en faire l'orientation principale, autant du côté de l'Agence de l'eau, que lors de ce colloque. La capitalisation des bonnes pratiques est essentielle, et les actions nous permettront d'intégrer de la meilleure manière possible les problématiques de l'eau, qui peuvent être intégrées avec d'autres sujets dans les schémas de massifs.

Mme MORDANT souligne l'intérêt de créer un réseau des acteurs de l'eau en montagne et rappelle pour finir l'intérêt du projet de macro-région alpine, dont les enjeux sont de définir des orientations à l'échelle du périmètre de l'espace alpin, pour renforcer les solidarités aval-amont.



Etats généraux L'EAU EN MONTAGNE

MEGÈVE (FRANCE) - 8, 9, 10 OCTOBRE 2014

PARTENAIRES OFFICIELS



PARTENAIRES



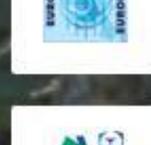
SUPPORTEURS



AVEC LA PARTICIPATION DE :



ORGANISATEURS



MERCI A TOUS NOS PARTENAIRES

PRESSE

